

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 139 de cet article, substituer aux références :

« L.O. 6322-5, L.O. 6325-3 et L.O. 6351-3 »,

Les références :

« L.O. 6322-6, L.O. 6325-3 et L.O. 6351-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(article L.O. 6321-15)

Correction d'erreurs de références.